

**ARRÊTÉ DEP-2024-029 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL TRAVAUX PUBLICS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel travaux publics ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel travaux publics pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Olivier PROVOT, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Nino FABRICI, enseignant

Enseignants :

Monsieur Jean-Marc TAVERNIER

Madame Karima RAMDANI

Monsieur El Mokhtar TAYB

Monsieur Frantz FLERIAG

Professionnels :

Monsieur Jérôme DE KORSAK

Monsieur Malik BOUDARENE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER